

Date de dépôt: 29 avril 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Jean Rémy Roulet, Janine Berberat, Pierre Ducrest, Gilles Desplanches, Stéphanie Ruegsegger, Pierre Marti, Jean-Marc Odier, Bernard Lescaze et Thomas Büchi pour une politique industrielle tournée vers l'avenir

Rapport de M^{me} Loly Bolay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'économie a étudié la motion 1338 au cours de 8 séances échelonnées entre le 29 avril 2002 et le 20 janvier 2003.

La commission a été assistée dans ses travaux par

- M. Carlo Lamprecht, président du DEEE ;
- M. Jean-Charles Magnin , directeur au DEEE ;
- M. Robert Kuster, délégué à la promotion économique ;
- M^{me} Rossella Bottari, procès-verbaliste.

Je les remercie ici tous de leur collaboration et de leur présence.

PRÉAMBULE

La motion 1338, pour une politique industrielle tournée vers l'avenir a-t-elle encore sa raison d'être ?

Tout le monde en convient, l'industrie genevoise est confrontée depuis quelques années à des difficultés croissantes. Sa disparition possible

conduirait rapidement à une immense perte du savoir-faire ayant des conséquences considérables. Sur environ 4000 emplois dans la mécatronique, 2000 sont menacés à court et à moyen terme.

La motion 1338, déposée le 28 mars 2000, lors de la législature où la gauche était majoritaire, soulève la problématique des zones industrielles et son avenir.

Après avoir consulté les milieux intéressés, la majorité de la commission considère, comme nous le verrons ci-après, que certaines de ses invites ayant reçu totalement ou partiellement réponse, il fallait faire une nouvelle formulation en tenant compte des mesures déjà mises en place.

C'est pourquoi, suite à la proposition d'un certain député socialiste devenu depuis conseiller d'Etat, la Commission de l'économie par 9 voix pour (1 UDC, 1 R, 2 AdG, 3 S, 2 Ve) – 4 contre (1 R, 3 L) et 2 abstentions (PDC) vous propose les invites suivantes :

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat

- ***à produire d'ici la fin de l'année 2003 un rapport sur l'état des lieux de l'industrie genevoise du point de vue de sa situation concurrentielle et de ses conditions-cadres ;***
- ***à proposer toute démarche utile à la sauvegarde de l'industrie genevoise, notamment dans les domaines de la formation, de la fiscalité, de la politique de zones d'activité et des conditions d'accès à l'énergie.***

Mais avant d'en arriver à cette conclusion, il y a eu de nombreuses auditions et tout un débat que je résume ci-après.

AUDITIONS

Lundi 29 avril 2002 : MM. November et Offord, membres du conseil stratégique de la promotion économique

Pour les représentants du conseil stratégique, l'invite concernant la formation est un facteur clé dans le développement et le maintien de l'industrie à Genève.

Selon leur analyse il faudrait créer un groupe interface entre les entreprises et l'école d'ingénieur afin que les entreprises puissent définir leurs besoins spécifiques.

Ils considèrent que dans bien des cas les faillites sont dues à des erreurs de gestion.

Cependant, le manque des passerelles permettant d'évaluer les besoins réels des entreprises demeure.

Pour M. November la zone industrielle est l'instrument le plus important pour sauvegarde le tissu industriel dans le canton. Par ailleurs, concernant les conditions fiscales, il souligne qu'il faut considérer l'égalité de traitement et la distorsion de la concurrence surtout lorsque l'on accorde des avantages à des entreprises qui veulent s'implanter à Genève.

6 janvier 2003 : M. Philippe Moeschinger (FTI), Fondation pour les terrains industriels de Genève

M. Moeschinger fait une présentation de la fondation et distribue aux commissaires le rapport de gestion pour l'année 2001.

La FTI est un organisme de droit public, fondé il y a plus de quarante ans. Son but est de faciliter l'implantation d'entreprises industrielles et artisanales à Genève. Pour ce faire la FTI met à leur disposition des terrains viabilisés ou des bâtiments à des conditions particulièrement avantageuses, grâce au droit de superficie.

La FTI, précédemment nommée FIPA, est active depuis 1960. Actuellement la FTI gère environ 400 ha de zone industrielle dont 40 ha de terrain sont encore inoccupés.

M. Moeschinger ajoute que la FTI travaille en étroite collaboration avec le DEEE et principalement avec l'office de la promotion économie.

L'aide offerte par la FTI prend la forme de droits de superficie, toutes les transactions, soulignent M. Moeschinger, font l'objet d'un préavis de la FTI au DEEE et au DAEL, le prix plafond du terrain est de 150 F le m². La FTI dispose par ailleurs d'un site Internet comportant une banque de données.

A la question concernant la mixité M. Moeschinger répond que les activités commerciales, administratives, sportives ou artistiques sont écartées de la zone industrielle, une telle mixité entre l'industrie et ses divers zones serait imaginable mais la décision incombe au Grand Conseil.

Concernant le dépôt de véhicules d'occasion dans les zones industrielles cette problématique trouve son origine dans les années 60 et répondait avant tout à une volonté d'un meilleur rendement.

La FTI est défavorable à la location de surface pour la vente de voitures d'occasion. Cependant, précise M. Moeschinger, le problème réside dans le fait que certains de ses terrains se trouvent en mains des privées.

Pour conclure, M. Moeschinger ajoute que le maintien de la zone industrielle doit continuer afin de permettre l'implantation des PME et d'artisans.

6 janvier 2003 – M. Reymond Battistella, directeur des SIG

M. Battistella précise d'emblée que la part d'énergie électrique consommée par les entreprises est relativement faible à Genève en comparaison à Bâle par exemple, à Genève celle-ci varie entre 5 et 20% alors qu'à Bâle elle atteint 70% des coûts, cette différence s'explique par l'implantation outre-Sarine de la chimie bâloise.

Toutefois M. Battistella rassure les commissaires et confirme que les SIG mènent une réflexion globale. L'objectif est de trouver les moyens afin de baisser les coûts des entreprises. Il ajoute que, par exemple, le canton de Fribourg pratique une politique tarifaire plus agressive afin d'attirer les entreprises. Dans notre canton une baisse des tarifs entraînerait à son avis une surconsommation. Cependant M. Battistella est conscient du fait que, si le prix de l'énergie ne baisse pas, certaines entreprises pourraient quitter le canton.

13 janvier – MM. André Pasche (UIG) et Jean Marie Duret (EIG)

La formation des ingénieurs est la première mission de l'école.

Afin répondre aux attentes de l'industrie il est important, indique M. Pasche, que les plans de cours soient adaptés aux besoins de ce secteur. Le rôle justement des commissions techniques qui existent dans chaque branche, est de conseiller les écoles sur les adaptations nécessaires des cours.

Depuis le début de l'année, ajoute M. Pasche, l'UIG en collaboration avec la direction de l'EIG, offre la possibilité aux enseignants de se recycler auprès des entreprises membres de l'UIG afin de réduire le risque d'obsolescence des connaissances.

Il a relevé, poursuit M. Pasche, que les échanges de technologies sont une des missions principales des HES.

Pour M. Duret, l'objectif de l'EIG est la réorganisation ou l'amélioration de la formation actuelle. Parmi les principaux domaines retenus les plus notables sont la construction et l'environnement, la technologie industrielle, la technologie de l'information et de la communication. Par ailleurs, ajoute M. Duret, l'EIG est en contact avec les milieux professionnels auxquels elle est tenue de soumettre ses plans d'études afin de juger leur adéquation aux attentes du secteur industriel.

(Commentaire joint au rapport)

13 janvier 2003 – M. Jean-Nicolas Thalmann (OPI)

L'OPI est une fondation créée en 1976 par les milieux privés et les pouvoirs publics. Depuis 1990 l'OPI s'est ouvert aux entreprises des technologies de l'information. La mission de l'OPI est d'être un outil en faveur du développement économique des cantons de Genève et Vaud. Son but, poursuit M. Thalmann, est la création d'usine plate-forme pour développer des projets industriels et de technologies. Ses activités suivent trois axes principaux : la mécanique, les technologies de l'information et de la communication et les sciences de la vie.

Pour M. Thalmann la tendance actuellement en Suisse est au développement du tertiaire, une intervention en faveur de ces entreprises serait nécessaire car elles représentent un avenir pour l'économie, de plus insiste M. Thalmann, une aide devrait être faite aux start-up dans le domaine des nouvelles technologies.

20 janvier 2003 – M. Stéphane Tanner, expert fiscal, Département des finances

L'aspect fiscal touchant les entreprises interroge les députés.

Répondant à une question d'un député libéral, M. Tanner souligne que les réserves pour investissement existent depuis les années 60 sous la forme des réserves de crises. Il s'agit, poursuit-il, de compenser les effets négatifs d'un revirement conjoncturel. Cette réserve, est constituée par l'affectation d'une partie du bénéfice. Cependant, depuis quelques années déjà, aucune entreprise n'a souscrit à une telle mesure, car celle-ci, poursuit M. Tanner, est trop contraignante notamment pour les entreprises qui se trouvent dans une fasce difficile.

En outre, concernant les allègements fiscaux, M. Tanner précise à cet égard qu'à certaines conditions les entreprises qui s'installent à Genève, peuvent bénéficier des allègements fiscaux pour une durée de 10 ans.

Pour ce qui est des allègements fiscaux octroyés aux cadres de grandes entreprises, M. Tanner confirme que le Canton de Genève, pour des motifs d'attractivité, octroie une réduction de 10% par année de frais de représentation aux cadres plafonné à 100 000 F, cette exonération est limitée à 5 ans.

En ce qui concerne les remises de commerce et pour répondre à une question d'un député, Monsieur Tanner explique que, depuis le changement de la loi en janvier 2003, les bénéficiaires de remise de commerce sont

considérés comme revenu de l'activité indépendante et à ce titre entrent dans l'assiette fiscale.

DÉBAT EN COMMISSION

Les problèmes rencontrés par les petites et moyennes industries préoccupent depuis longtemps les députés de la commission de l'économie.

Lors de nos travaux sur le projet de loi 8729 instituant une aide financière aux petites et moyennes industries, l'aspect financier a été redéfini. La nouvelle loi répond aux questions de la fiscalité. Les aides étatiques existent, cependant et de l'avis même du chef du département elles nécessiteraient d'être plus amplement diffusées auprès des personnes concernées.

Pour revenir à la M 1338, alors que certains députés considèrent que la motion précitée doit être envoyée au Conseil dans sa version initiale, d'autres, au contraire, sont d'avis qu'une nouvelle formulation des invites devrait être proposée en tenant compte des mesures déjà mises en place.

La motion 1338 a eu le mérite de permettre de faire le tour de différentes questions liées à la problématique industrielle. Certaines invites ayant reçu totalement ou partiellement réponse, la majorité des commissaires vous invite à envoyer au Conseil d'Etat la motion 1338 dans sa nouvelle teneur, afin que celui-ci poursuive les travaux en cours et puisse rendre rapport au Grand Conseil sur l'évolution de l'industrie genevoise.

Au bénéfice de ce qui précède, la majorité des commissaires vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter la motion 1338 telle que proposée.

Proposition de motion (1338)

pour une politique industrielle tournée vers l'avenir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la perte en trois ans, selon les statistiques du recensement fédéral des entreprises de 1998, de 37 % de places de travail dans l'industrie des équipements électriques et de 30 % des emplois dans le secteur de la métallurgie ;
- en dix ans, de 1985 à 1995, la disparition de 10.000 emplois dans le secteur industriel genevois, dont 4.000 emplois ces trois dernières années ;
- le départ de grandes entreprises industrielles en 1999, telles que BAT ou la disparition d'autres plus petites comme Filinter et la suppression d'une centaine d'emplois en l'an 2000 chez Metalor et chez Sécheron ;
- le besoin de renforcer la politique industrielle de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à produire d'ici la fin de l'année 2003 un rapport sur l'état des lieux de l'industrie genevoise du point de vue de sa situation concurrentielle et de ses conditions-cadres ;
- à proposer toute démarche utile à la sauvegarde de l'industrie genevoise, notamment dans les domaines de la formation, de la fiscalité, de la politique de zones d'activité et des conditions d'accès à l'énergie.



UNION INDUSTRIELLE GENEVOISE

Secrétariat général

4-6, boulevard du Théâtre

1204 Genève

Tél. 819 91 96

Fax 819 91 91

Internet: www.uig.ch

E-mail: secretariat@uig.ch

Mémoire à l'intention de

Monsieur Carlo Lamprecht

Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie,

de l'emploi et des affaires extérieures

Case postale 3952

1211 Genève 3

Genève, le 30 novembre 2001

Proche avenir de l'industrie mécatronique à Genève

Preamble

La dégradation de la conjoncture dans l'industrie s'est accélérée depuis l'été 2001. L'industrie suisse essentiellement tournée vers l'exportation ne peut pas se soustraire au trend mondial. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'industrie genevoise de la mécatronique est confrontée à des difficultés croissantes.

Des demandes de réduction d'horaire et des licenciements sont annoncés ou déjà en cours. Le patronat et le syndicat arrivent à des conclusions identiques lorsqu'ils examinent la situation : le maintien d'une industrie des machines et branches annexes à Genève ne peut plus relever du seul engagement des chefs d'entreprise et des salariés. Les patrons ont besoin d'une part de renforcer la solidarité entre eux (donneurs d'ordre et sous-traitants) et d'autre part d'un soutien de l'Etat.

La disparition possible de l'industrie mécatronique à Genève conduirait rapidement à une immense perte de savoir-faire ayant des conséquences considérables sur :

- le potentiel de formation professionnelle de notre jeunesse : Ecole d'ingénieurs, Ecole de mécanique, Ecole d'horlogerie, Centres de formation pratique et de perfectionnement professionnel, places d'apprentissage, etc.;
- la marche des secteurs économiques voisins (CERN, horlogerie, biotechnologie, chimie, technique médicale, etc.) encore florissants à l'heure actuelle;
- l'équilibre maintes fois évoqué et souhaité entre le secondaire (production) et le tertiaire (services) dans le canton.

La conjoncture internationale est mauvaise. Une reprise significative n'est pas attendue avant le 2^{ème} semestre 2002. L'évolution du cours des changes Euro/FS est encore incertaine et renforce les inquiétudes des exportateurs, en particulier vers l'Allemagne, premier marché, lui-même en phase de récession.

Sur environ 4000 emplois dans la mécanique, 2000 sont menacés à court et moyen terme. Ce ne sont pas moins de 200 millions de francs de masse salariale annuelle versée par les entreprises en difficultés, qui pourraient s'effacer. Les partenaires sociaux qualifient cette situation de catastrophique !

Propositions

Afin d'être en mesure de traverser actuellement cette période critique, avec un minimum de pertes d'entreprises et d'emplois, les industriels proposent :

a) Solidarité

Réunir, sur invitation et sous l'égide du chef du DEEE, les principaux donneurs d'ordre (quelques acheteurs-décideurs) afin de les sensibiliser à l'importance qu'il y a pour l'avenir de leur entreprise de "jouer le jeu" de l'économie locale pour le maintien d'un tissu industriel, diversifié et performant, dans leur environnement proche.

b) Trésorerie

Créer un fonds spécial "HELP PMI" qui viendra temporairement à l'aide des entreprises qui souffrent de problèmes de trésorerie, de l'absence d'un fonds de roulement, d'un manque de liquidités. Le fonds "HELP PMI" peut entre autres proposer des prêts, de durée variable, sans intérêt.

Examiner la possibilité de report d'impôts voire de rabais, en fonction du nombre d'emplois maintenus, par exemple.

→ *allogements FISC*

c) Développement

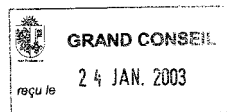
Prospecter quelques grandes entreprises de mécanique, d'électronique ou de branches annexes pour qu'elles s'installent durablement à Genève qui offre encore un potentiel reconnu. Les vicissitudes de la semaine de 35 heures dans l'industrie en France par exemple, devraient ouvrir quelques perspectives attrayantes pour la place industrielle de Genève.

Conclusion

Le Conseil d'Etat doit saisir l'opportunité de répondre aux attentes et aux besoins actuels des industriels genevois, notamment dans le cadre de la réponse à la motion 1338 "Pour une politique industrielle tournée vers l'avenir", motion renvoyée à la Commission de l'économie le 25 mai 2000. Il n'est plus "urgent d'attendre", il faut agir avant que cela ne soit trop tard.

Le secrétaire général

A. Pasche
André Pasche



GRAND CONSEIL
 Commission de l'économie
Monsieur Jacques JEANNERAT
 Président
 Case postale 3970
 1211 GENEVE 3

N/Réf. PHM/ah.

Carouge, le 23 janvier 2003

Présentation par M. Philippe Moeschinger à la Commission de l'économie en date du lundi 6 janvier 2003.

Monsieur le Président,

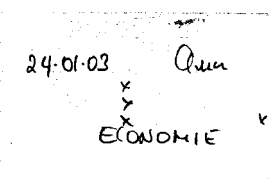
A la suite d'une question posée par un député, en page 19 de notre Rapport de gestion 2001, sur le tableau du nombre d'entreprises et leur activité dans les zones industrielles gérées par la FTI, soit plus précisément NIS Activités non industrielles, services, nous vous précisons ce qui suit.

Dans un *premier* temps, nous vous remettons à cet effet une liste complète détaillée des entreprises et des activités concernées.

La surface consommée par cette branche NIS est faible.

Dans tous les cas, elle est nettement inférieure au 24% que représente le nombre d'entreprises actives dans cette catégorie.

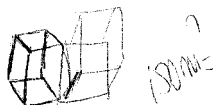
En espérant avoir répondu à votre demande, et en restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Fondation pour les terrains industriels
 de Genève (FTI)

Philippe Moeschinger,
 directeur

Annexe ment.





DEPARTEMENT DES FINANCES
ADMINISTRATION FISCALE CANTONALE
DIRECTION GENERALE
AFFAIRES FISCALES

Note à : Commission de l'Economie

Date : 16 octobre 2002 / mr

Concerne : Traitement fiscal des bénéfices de remise de commerce

Lors de sa séance du 7 octobre dernier, la Commission a souhaité obtenir des éclaircissements sur l'objet cité en marge.

Jusqu'au 31 décembre 2000, les bénéfices résultant des remises de commerce étaient, sur le plan de l'impôt cantonal¹, soumis à un impôt spécial prévoyant un taux dégressif en fonction de la durée d'exploitation.

Ce taux était de 30% pour une exploitation n'excédant pas 2 ans pour atteindre 6% pour une exploitation ayant duré au moins 12 ans; au-delà de 15 ans d'exploitation l'impôt n'était plus perçu.

Le fondement de cet impôt spécial, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1967, se trouvait dans l'absence de prévoyance sociale pour l'entrepreneur, dont l'entreprise constituait le capital-vieillesse.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, les bénéfices de remise de commerce sont considérés comme revenu de l'activité indépendante et, à ce titre, entrent dans l'assiette fiscale ordinaire du contribuable².

Hormis le fait qu'il s'agisse d'une contrainte liée à l'harmonisation fiscale (LHID)³, il convient de relever que la prévoyance s'est beaucoup développée, le deuxième pilier comme le troisième pilier lié étant dorénavant accessibles aux indépendants. La justification d'un impôt spécial tel qu'existant jusqu'alors ne pourrait dès lors plus se trouver sous l'angle de la prévoyance vieillesse.

¹ 15% du produit de l'impôt étant reversé à la commune sur laquelle était sise l'entreprise

² Ils sont également soumis à cotisations AVS

³ Déjà dans sa teneur au 14 décembre 1990

S'agissant de la question de savoir s'il peut y avoir des dérogations à l'imposition des bénéfices de remise de commerce, je ne peux répondre que négativement.

D'une part le texte légal (article 3 al. 2 LIPP IV) ne peut donner lieu à aucune interprétation et, d'autre part, aucune disposition transitoire n'a pu être prévue, puisque contraire à la LHID.

Seuls les cas de rigueur pourraient donner lieu, cas échéant, à une remise partielle de l'impôt dû, à la suite d'une demande entrant dans le champ usuel de la remise d'impôt.

Je dois enfin relever que, dès lors qu'il disposerait de temps, l'indépendant peut choisir de changer de structure juridique et ainsi échapper, à terme, à l'impôt sur le bénéfice de remise de commerce. Un tel choix pouvant toutefois supposer d'autres conséquences fiscales.

Meilleurs messages.

Stéphane TANNER
Expert fiscal



UNION INDUSTRIELLE GENEVOISE

Secrétariat général
 4-6, boulevard du Théâtre
 1204 Genève
 Tél. 022 819 91 96
 Fax 022 819 91 91
 Internet: www.uig.ch
 E-mail: secretariat@uig.ch

M 1338 pour une politique industrielle tournée vers l'avenir

Audition de la Commission de l'économie du Grand Conseil

13 janvier 2003

1) Introduction

Les relations écoles-industries, dans un contexte de formation et d'échanges de technologie, ont existé de tout temps. Pour les deux parties, elles doivent être considérées comme indispensables et chacune d'entre elles doit pouvoir en tirer un avantage maximum.

En ce qui concerne l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG), tel n'a pas toujours été le cas ces dernières années. Confrontée à des querelles internes sans fin, l'EIG s'était repliée sur elle-même jusqu'à devenir pratiquement étanche aux échanges avec l'économie en général, avec le secteur industriel genevois en particulier.

Heureusement, avec l'avènement des hautes écoles spécialisées (HES), dont une part importante de la mission consiste précisément à collaborer avec le tissu économique et avec l'entrée en fonction d'une nouvelle direction à la tête de l'école, le vent a enfin tourné...

2) Les attentes de l'industrie

2.1) La formation des ingénieurs

C'est la première mission de l'école. Dans toute la mesure du possible les plans d'enseignement doivent évoluer fréquemment pour être conforme aux besoins des industries, elles-mêmes confrontées à l'évolution des technologies et par conséquent située à la pointe du progrès.

Des "commissions techniques", par branche, doivent veiller à informer et à conseiller l'école afin qu'il soit procédé à temps aux adaptations nécessaires. En parallèle les équipements techniques des ateliers et des laboratoires seront mis à jour selon un plan d'investissement discuté au sein des dites commissions.

Les membres des commissions techniques peuvent / doivent aussi participer en qualité d'experts pour les travaux de diplôme et ainsi pouvoir mieux faire connaître année après année les réalités de l'entreprise aux étudiants et au corps professionnel.



Les membres de l'UIG mettront volontiers du temps de leur personnel qualifié à disposition pour participer à ces travaux.

2.2) La formation continue des enseignants

Pour l'école et pour la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, l'obsolescence des connaissances des enseignants est un réel danger !

La direction actuelle de l'EIG est consciente de ce risque ; plusieurs solutions existent pour le minimiser. Certaines écoles ont opté pour une majorité du corps enseignant qui conserve un emploi dans l'économie et qui enseigne à temps partiel à l'école, au titre de chargé de cours. L'UIG est d'avis que cette formule est bonne - peut-être la meilleure - malgré quelques inconvénients secondaires par rapport au but recherché. Mais elle n'est que peu pratiquée à l'EIG où la grande majorité des professeurs est titulaire à temps plein.

En janvier 2002, l'UIG en parfaite collaboration avec la direction de l'EIG, s'est adressée à ses membres afin d'offrir une possibilité de recyclage aux enseignants qui en ressentiraient le besoin (voir annexe I) : 26 entreprises ont trouvé le projet intéressant et/ou ont souhaité participer activement à la démarche; aucune n'a signalé vouloir renoncer à un projet de collaboration avec l'EIG.

Malheureusement, ce projet est resté sans suite concrète à ce jour mais une fois encore l'intérêt pour des échanges et des collaborations, avec les enseignants de l'EIG subsiste au sein de l'industrie.

2.3) Les échanges de technologies

Les transferts de technologie sont aussi une des missions des HES. La matière grise de même que les équipements techniques des ateliers, et des laboratoires de l'EIG représentent un formidable potentiel. Il peut / doit être mis à disposition - dans des formes souples à définir - de l'économie. A l'UIG nous préférons parler d'échanges plutôt que de transferts, l'aspect unilatéral des transferts laissant apparaître que seule l'industrie peut bénéficier de ces opérations alors que l'école doit pouvoir également en tirer un profit maximum.

Sous l'impulsion de la direction de l'EIG ces échanges sont en bonne voie. Certains membres de l'UIG sont déjà partie prenante. Cependant tout doit être entrepris pour les développer en veillant notamment à ne pas alourdir le processus, voire décourager de bonnes intentions, par des procédures administratives pas trop contraignantes !

2.4) Les structures de concertation

Le Conseil des écoles genevoise de la HES-SO prévu par la loi C 1 26 ne correspond pas à notre vision d'une collaboration efficace EIG-industrie. L'UIG a demandé à la direction de la HES-Genève de mettre sur pied un Conseil spécifique à l'EIG (voir annexe II). Nous sommes d'avis que seules des structures d'échanges et de collaboration proches des préoccupations des industriels permettront de renforcer les indispensables liens. A ce jour notre demande est restée sans réponse.

2.5) Collaboration avec les autres écoles professionnelles

L'UIG par son "Centre d'enseignement professionnel UIG-FTMH" collabore à totale satisfaction avec la direction, l'encadrement et le corps enseignant du CEPTA. Il est certes plus aisé de trouver un terrain d'entente propice pour l'enseignement professionnel de base que pour l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'Ecole d'enseignement technique (EET), l'UIG suit attentivement les travaux en cours de révision de la maturité technique pour en faire l'équivalence d'une maturité professionnelle technique, avec délivrance d'un certificat fédéral de capacité.

3) Conclusions

Dans le contexte d'une politique industrielle tournée vers l'avenir, la formation professionnelle et la formation supérieure constituent une des conditions-cadre à respecter impérativement. Dans ce domaine particulier, les industriels membres de l'UIG continueront à s'engager aux côtés des directions des écoles, sans compter et sans restriction pour autant qu'ils y trouvent aussi leur compte.

Le secrétaire général



André Pasche



UNION INDUSTRIELLE GENEVOISE

Annexe I

Secrétariat général
4-6, boulevard du Théâtre
1204 Genève
Tél. 819 91 96
Fax 819 91 91
Internet: www.uig.ch
E-mail: secretariat@uig.ch

Aux membres de l'UIG
A la direction

Genève, le 24 janvier 2002

Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)

Madame la directrice,
Monsieur le directeur,

Notre Union est partie prenante à la vie de l'Ecole d'ingénieurs de Genève à divers titres; nous avons plusieurs points de satisfaction à mettre en évidence à ce sujet depuis que cette école, membre important des écoles genevoises de la HES, a clairement ouvert ses portes vers une collaboration avec l'économie en général et avec notre industrie en particulier.

La présente traite spécifiquement de la mission, des fonctions et des activités du corps enseignant tels que prévus par les lois et règlements en vigueur. Une partie du temps de travail des membres du corps enseignant est dévolue à des activités de recherche-développement, de transfert de technologie, de prestations à des tiers et/ou de perfectionnement professionnel.

A ce titre, un stage de 3 à 4 mois dans une de nos entreprises pourrait être pris en considération étant entendu qu'un cumul de temps, sur quelques années, permettrait à un enseignant de disposer d'une période suffisante pour être libéré de son enseignement et s'engager à fond dans la gestion ou le développement d'un projet industriel. Dans un tel cas de figure, l'entreprise bénéficierait d'une compétence supplémentaire, sans frais pour elle, pour gérer un projet et l'enseignant tirerait un grand profit, personnel et pour son enseignement, de ce retour temporaire dans la pratique industrielle.

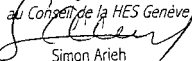
Par projet, on peut comprendre diverses possibilités: soit l'entreprise a un besoin à combler, soit le professeur a une idée à développer qui peut intéresser un industriel, soit l'EIG veut étoffer une compétence interne en favorisant un partenariat avec une ou des entreprises spécifiques.

Il nous importe maintenant de connaître l'écho que de telles actions rencontreraient auprès de votre société. Nous vous serions reconnaissants de remplir, même succinctement, la formule annexée et l'adresser au secrétariat de l'UIG le plus rapidement possible. Avec la direction de l'EIG, nous examinerons attentivement vos remarques et suggestions et reprendront contact, le cas échéant, pour la mise en oeuvre du dispositif.

Dans l'espoir que la présente retiendra votre intérêt et que nous pourrions développer activement nos relations avec l'Ecole d'ingénieurs de Genève au profit des deux parties, nous vous adressons, Madame la directrice, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général


A. Pasche

Le délégué de l'UIG
au Conseil de la HES Genève

Simon Arieu



UNION INDUSTRIELLE GENEVOISE

Annexe II

Secrétariat général
4-6, boulevard du Théâtre
1204 Genève
Tél. 819 91 96
Fax 819 91 91
Internet: www.uig.ch
E-mail: secretariat@uig.ch

HES-Genève
Att. M. Jacques Thiébaud
Directeur général
Chemin Château-Blach 10
1219 Le Lignon

Genève, le 3 septembre 2002

Conseil des écoles genevoises de la HES-SO

Monsieur le directeur général, cher Monsieur,

Nous venons par la présente vous remercier d'être venu en nos bureaux, le 29 août 2002, pour traiter de l'objet cité en référence.

Pour votre information et vos dossiers, vous trouverez en annexe une note résumant les points discutés. M. S. Arieh, délégué de notre Union par l'UAPG ne participera donc plus à l'avenir aux réunions du Conseil. Nous vous laissons le soin de donner les suites découlant de cette décision.

Tel que convenu ensemble, nous attendons de votre part une proposition de mise sur pied d'un Conseil spécifique à l'Ecole d'ingénieurs de Genève. C'est dans cette nouvelle structure légère, proche du "terrain" que nous nous engagerons sans compter.

Nous sommes très satisfaits des relations que nous pouvons entretenir actuellement avec la direction en particulier et avec l'EIG en général et souhaitons, tant que faire ce peut, renforcer encore cette collaboration sur le long terme.

Dans l'attente de vos nouvelles et en vous réitérant nos remerciements pour l'attention que vous avez apportée à nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président

Le secrétaire général

André Pasche

Copie : UAPG / M. B. Matthey - Secrétaire permanent